

1^{er} octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à la salle du Conseil, située au 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Richer
District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau
District numéro 4 : Marie-France Bouchard
District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jeanne Gauthier

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Louis Freyd.

Sont également présents :

Madame Roxane Gobeil, secrétaire de direction, agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Dominic Duval, coordonnateur du soutien aux affaires municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MOT DE BIENVENUE

DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Tous les élus présents sont d'accord pour que madame Roxane Gobeil soit désignée comme secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

ORDRE DU JOUR

01- Lecture et adoption de l'ordre du jour

02- Période de questions

03- Adoption des procès-verbaux

3.1 Séance ordinaire du 3 septembre et séances extraordinaires des 8 et 17 septembre 2025

04- Correspondance

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 22 août au 18 septembre 2025

05- Administration

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1^{er} octobre 2025

5.2 Lecture de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la désignation d'un observateur auprès de la Municipalité de Sainte-Mélanie

5.3 Adoption du règlement numéro 725-2025 amendant le règlement numéro 620-2022 abrogeant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la municipalité de Sainte-Mélanie

5.4 Approbation du rapport relatif au budget révisé 2025 de l'Office d'habitation au Coeur de chez-nous, numéro d'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie

5.5 Réallocation des postes budgétaires

5.6 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés des exercices 2025 à 2027

5.7 Octroi d'un mandat d'accompagnement en dotation

5.8 Embauche pour le poste de directeur général et greffier-trésorier

06- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Rapport du service de l'urbanisme et du développement durable pour la période du 12 juin au 16 septembre 2025**
- 6.2 Amendement de la résolution numéro 2025-09-260 relativement à la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot 6 644 653 du cadastre du Québec**
- 6.3 Désignation des fonctionnaires municipaux relativement à la gestion des cours d'eau sur le territoire de Sainte-Mélanie et aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette**
- 6.4 Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau situé sur les lots 5 610 492, 5 512 626, 5 612 625, 5 610 491 et 5 612 624**

07- Sécurité publique

08- Loisirs et culture

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Dépôt du rapport des déclarations 2025 sur les redevances des sablières pour la période se terminant le 31 mai 2025**
- 9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacement pour l'entretien hivernal 2025-2026**

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2025-10-264

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Jeanne Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 31.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

La période de questions est close à 19 h 33.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-10-265

3.1 Séance ordinaire du 3 septembre et séances extraordinaires des 8 et 17 septembre 2025

Étant donné que tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée.

Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 septembre et des séances extraordinaires des 8 et 17 septembre 2025 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2025-10-266

4.1 Adoption du bordereau de correspondance pour la période du 22 août au 18 septembre 2025

Madame Roxane Gobeil, secrétaire de direction, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 22 août au 18 septembre 2025.

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 22 août au 18 septembre 2025.

Adoptée

05- ADMINISTRATION

2025-10-267

5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 1^{er} octobre 2025

Il est proposé par madame Jeanne Gauthier
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 1^{er} octobre 2025 et autorise le directeur des finances à les payer pour un montant total de **662 682,79 \$**.

Décaissements : chèques 18601 à 18609	20 982,77 \$	
Prélèvements : 585 à 610	116 380,73 \$	
Chèques annulés :18600 et 18672	(2623,55 \$)	
	Sous-total	134 739,95 \$
Comptes fournisseurs : 18610 à 18655	359 548,05 \$	
Comptes fournisseurs : 18656 à 18694	107 385,81 \$	
	Sous-total	466 933,86 \$
Salaires du 17 août 2025 au 13 septembre 2025	61 008,98 \$	
Total de la période :		<u>662 682,79 \$</u>

Adoptée

2025-10-268

5.2 Lecture de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la désignation d'un observateur auprès de la Municipalité de Sainte-Mélanie

Monsieur Louis Freyd, maire, procède à la lecture de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la désignation d'un observateur auprès de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Monsieur le Maire,

Le Ministère a pris connaissance de différentes informations concernant le fonctionnement du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie. Devant certaines allégations rapportées à la ministre des Affaires municipales, il est jugé opportun d'intervenir afin de clarifier la situation et de s'assurer de la bonne gouverne des affaires de la Municipalité.

Conformément au Cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale et à la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, je vous informe que j'ai désigné M. Dominic Duval, coordonnateur du soutien aux affaires municipales au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre d'observateur auprès de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Celui-ci pourra avoir accès au bureau de la municipalité, à toute heure raisonnable, examiner et tirer copie de tout document et exiger, de tout fonctionnaire, employé ou membre du conseil, tout renseignement ou tout document relatif à l'application des lois qui relèvent de la responsabilité de la ministre. L'observateur communiquera avec la Municipalité dans les meilleurs délais pour entreprendre son mandat, dont le délai de réalisation a été fixé au 28 novembre 2025.

Je vous demande d'en informer les membres du conseil municipal dans les meilleurs délais et de leur transmettre une copie de la présente lettre. Je vous demande également d'en faire la lecture à la prochaine séance du conseil municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le sous-ministre,

Nicolas Paradis

Il est proposé par monsieur Michel Bernier

Appuyé par monsieur Daniel Richer

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du contenu de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la désignation d'un observateur auprès de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

Adoptée

2025-10-269

5.3 **Adoption du Règlement numéro 725-2025 amendant le règlement numéro 620-2022 abrogeant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la Municipalité de Sainte-Mélanie**

RÈGLEMENT NUMÉRO 725-2025

Règlement numéro 725-2025 amendant le règlement numéro 620-2022 abrogeant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la municipalité de Sainte-Mélanie

ATTENDU que le *Règlement 620-2022 abrogeant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la municipalité de Sainte-Mélanie* a été adopté par la Municipalité le 2 février 2022 ;

ATTENDU que le Conseil municipal juge opportun d'amender le *Règlement 620-2022 abrogeant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la municipalité de Sainte-Mélanie* ;

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement numéro 725-2025, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 17 septembre 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au public pour considération à cette même séance ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier Appuyé par monsieur Daniel Richer Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025 a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2025.

QUE le règlement numéro 725-2025 amendant le règlement numéro 620-2022 abrogeant le règlement numéro 491-2007 concernant les délégations de pouvoirs à certains officiers municipaux de la municipalité de Sainte-Mélanie, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le tableau de l'article 5 du règlement 620-2022 est remplacé par le tableau suivant:

Officier municipal autorisé	Montant maximal de chaque dépense (taxes incluses)
Président d'élection	Toute dépense reliée aux élections municipales
Directeur général et greffier-trésorier , ou, en son absence, le greffier-trésorier adjoint, ou, en leur absence, le directeur des finances	24 999,99 \$
Directeur des travaux publics et des services techniques	15 000,00 \$
Responsable de l'activité budgétaire	2 000,00 \$

ARTICLE 3

Le premier alinéa de l'article 6 du règlement 620-2022 est remplacé par le suivant :

« Lorsque la bonne administration des deniers publics le justifie et que les crédits sont disponibles, le directeur général et greffier-trésorier, ou, en son absence, le greffier-trésorier adjoint, ou, en l'absence de ce dernier, le directeur des finances, est autorisé à procéder à tout paiement, par tout moyen, incluant le prélèvement automatique, la carte de crédit ou le paiement électronique, et ce, sans autorisation préalable du conseil. »

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 17 septembre 2025

Adoption du règlement, le 1^{er} octobre 2025

Avis public d'entrée en vigueur, le _____

Louis Freyd
Maire

Roxane Gobeil
Secrétaire d'assemblée

2025-10-270

5.4 Approbation du rapport relatif au budget révisé 2025 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous, numéro d'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie

ATTENDU

la résolution numéro 2025-02-025 relative à l'approbation du rapport relatif au budget 2025 de l'Office d'habitation au Cœur de chez-nous, numéro d'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU le rapport d'approbation relatif au budget révisé 2025 de la Société d'habitation du Québec pour l'organisme numéro 00403, Office d'habitation au Cœur de chez nous daté du 29 août 2025 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par madame Jeanne Gauthier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Sainte-Mélanie prenne acte et approuve le rapport du budget révisé 2025 de l'ensemble immobilier 2182 de Sainte-Mélanie de l'Office d'habitation au Cœur de chez nous qui indique que le déficit partageable demeure à 32 550 \$;

QUE la contribution de la Municipalité de Sainte-Mélanie demeure à 3 255 \$ tel qu'indiqué au budget 2025 de la Société d'habitation du Québec daté du 29 novembre 2024 et confirmé dans le budget révisé daté du 29 août 2025.

Adoptée

2025-10-271

5.5 Réallocation de postes budgétaires

ATTENDU les dispositions des articles 954 et suivants du *Code Municipal du Québec* ;

ATTENDU que dans le but de respecter le *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit disposer des crédits suffisants pour réaliser toutes dépenses ;

ATTENDU qu'après suivi et analyse des dépenses, certaines réallocations budgétaires se doivent d'être effectuées ;

ATTENDU le tableau des réallocations budgétaires, tel que préparé par le directeur des finances ;

REVENUS

FONDS RÉSERVÉ AQ. VILLAGE	03-810-00-001	3 579.27 \$
SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ	03-300-00-000	28 800.00 \$
		32 379.27 \$

DÉPENSES

SERV. PROF. / RESS. HUMAINES	02-110-00-416	25 000.00 \$
FRAIS DE TELEPHONE (5871-4527-	02-190-00-331	2 800.00 \$
SERVICES JURIDIQUES	02-190-00-412	31 000.00 \$
ENTRETIEN ET REPARATION / CHEMINS	02-320-00-521	(30 000.00) \$
SERV. SCIENTIFIQUE ET DE GENIE	02-412-01-411	3 579.27 \$
		32 379.27 \$

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER le directeur des finances à procéder aux réallocations budgétaires pour les montants et postes qui apparaissent au tableau ci-haut.

Adoptée

2025-10-272

5.6 Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'audit des états financiers consolidés des exercices 2025 à 2027

ATTENDU l'impossibilité de notre auditeur actuel de faire l'audit de nos prochains états financiers consolidés ;

ATTENDU la nécessité de se trouver une firme d'auditeurs externes ;

ATTENDU qu'une demande de prix a été demandée pour l'audit des états financiers consolidés des exercices 2025 à 2027 ;

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU l'offre de service de *MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l* pour l'audit des états financiers consolidés pour les exercices 2025 à 2027 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'OCTROYER le mandat à *MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l* pour l'audit des états financiers consolidés des exercices 2025 à 2027 ;

- Année 2025 : 27 000,00 \$ plus les taxes applicables
- Année 2026 : 27 800,00 \$ plus les taxes applicables
- Année 2027 : 28 600,00 \$ plus les taxes applicables

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 02-13000-413 ;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Laurence Chassé, directeur des finances, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2025-10-273

5.7 Octroi d'un mandat d'accompagnement en dotation

ATTENDU les besoins en ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

ATTENDU la démission de la technicienne en Loisirs ;

ATTENDU la résolution numéro 2025-09-257 relativement au mandat donné au Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'il accompagne le comité de dotation dans le cadre du processus d'embauche d'un(e) directeur(trice) général(e) ;

ATTENDU l'indisponibilité à court terme de la FQM ;

ATTENDU les disponibilités de *Couillard Conseils* pour offrir des services d'accompagnement en dotation pour le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ère) et le poste de technicien(ne) aux loisirs ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER *Couillard Conseils* pour offrir des services d'accompagnement en dotation, et ce, aux tarifs horaires proposés dans les offres de services datées 18 et 30 septembre 2025 ;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant aux surplus libres.

Adoptée

2025-10-274

5.8 Embauche pour le poste de directeur général et greffier-trésorier

ATTENDU que le poste de directeur général et greffier-trésorier est actuellement vacant et qu'il est nécessaire de le pourvoir dans les meilleurs délais ;

ATTENDU la résolution numéro 2025-07-184 relativement au Comité de dotation pour l'embauche d'un directeur général et greffier-trésorier ;

ATTENDU le processus d'affichage de l'offre d'emploi, l'analyse et présélection des curriculum vitae et le processus d'entrevue de sélection ;

ATTENDU les recommandations du Comité de dotation pour l'embauche d'un directeur général et greffier-trésorier ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Jeanne Gauthier
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPROUVER la recommandation du Comité de dotation pour l'embauche d'un directeur général et greffier-trésorier ;

D'EMBAUCHER monsieur Luis J. Bérubé au poste de directeur général et greffier-trésorier pour une période indéterminée en vertu d'un contrat d'emploi qui sera convenu et signé entre la Municipalité et monsieur Bérubé ;

QUE le Conseil municipal de Sainte-Mélanie mandate et autorise monsieur Louis Freyd, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité aux fins de la présente.

Adoptée

- 06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 2025-10-275 6.1 Rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 12 juin au 16 septembre 2025**
- Madame Roxane Gobeil, secrétaire de direction, dépose le rapport du service d'Urbanisme et du développement durable pour la période du 12 juin au 16 septembre 2025 produit par monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en environnement.
- Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme pour la période du 12 juin au 16 septembre 2025.
- Adoptée
- 2025-10-276 6.2 Amendement de la résolution numéro 2025-09-260 relativement à la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) sur le lot 6 644 653 du cadastre du Québec**
- ATTENDU** la résolution numéro 2025-09-260 relative à la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 644 653 du cadastre du Québec (rue des Deux-Clochers) ;
- ATTENDU** que cette demande avait été refusée en raison du jugement rendu le jour de la séance ;
- ATTENDU** qu'au moment du dépôt de la demande d'approbation du P.I.I.A., celle-ci était conforme à la réglementation municipale ;
- ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution adoptée le 11 septembre 2025, a formulé une recommandation favorable à l'égard de la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 644 653 du cadastre du Québec (rue des Deux-Clochers) ;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2025-09-260 ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Daniel Richer
Appuyé par monsieur Michel Bernier
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- D'AMENDER** la résolution numéro 2025-09-260 afin d'approuver cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot 6 644 653 du cadastre du Québec (rue des Deux-Clochers).
- Adoptée

2025-10-277

6.3 **Désignation des fonctionnaires municipaux relativement à la gestion des cours d'eau sur le territoire de Sainte-Mélanie et aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette**

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 444-2018 régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette le 15 août 2018;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-300 relativement à la désignation des fonctionnaires municipaux relativement à la gestion des cours d'eau sur le territoire de Sainte-Mélanie et aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender cette résolution afin de désigner des fonctionnaires municipaux qui sont actuellement en poste aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Marie-France Bouchard
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

D'ABROGER la résolution numéro 2019-12-300 ;

DE DÉSIGNER monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics et des services techniques, au sens de l'article 105 et autres de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q. chapitre C-47-1,

DE DÉSIGNER monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en bâtiment et en environnement et madame Léa Carré, inspectrice en bâtiment et en environnement comme fonctionnaires désignés de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins d'application du règlement numéro 444-2018 de la MRC de Joliette ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Joliette.

Adoptée

2025-10-278

6.4 **Demande formelle d'intervention dans un cours d'eau situé sur les lots 5 610 492, 5 512 626, 5 612 625, 5 610 491 et 5 612 624**

ATTENDU qu'il y a un litige entre les propriétaires des lots 5 610 493 et 5 610 492 en ce qui concerne le drainage des eaux du lot 5 610 493;

ATTENDU qu'un professionnel a inspecté les lots et a estimé que des travaux d'entretien du cours d'eau devront avoir lieu dans ce cours d'eau pour améliorer le drainage des eaux des lots 5 610 493, 5 610 492, 5 512 626, 5 612 625, 5 610 491 et 5 612 624;

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 444-2018 le 10 juillet 2019 par la MRC Joliette régissant l'écoulement des eaux des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Joliette;

ATTENDU l'adoption, lors de la séance en cours, d'une résolution par le conseil municipal afin de désigner les fonctionnaires municipaux responsables de l'application dudit règlement ;

ATTENDU qu'une demande formelle doit être déposée à la MRC de Joliette pour les travaux dans un cours d'eau ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par madame Jeanne Gauthier Appuyé par monsieur Daniel Richer Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE à la MRC de Joliette les documents requis relatifs à une demande formelle d'intervention pour les travaux d'entretien du cours d'eau, des fossés et le remplacement de plusieurs ponceaux;

DE TRANSMETTRE ultérieurement les plans et devis des travaux, préparés par une personne membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

DE POURVOIR au paiement de ces dépenses en les affectant aux postes budgétaires appropriés;

D'AUTORISER ET MANDATER madame Léa Carré, inspectrice en bâtiment et environnement et monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en environnement, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

08- LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2025-10-279

9.1 Dépôt du rapport des déclarations 2025 sur les redevances des sablières pour la période se terminant le 31 mai 2025

Monsieur Evens Landreville-Nadeau, conseiller municipal, se retire.

ATTENDU le *Règlement 506-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques ;*

ATTENDU le rapport des déclarations 2025 des redevances des sablières pour la période se terminant le 31 mai 2025, préparé le 28 août 2025 par le directeur des finances et déposé lors de cette séance ;

ATTENDU que les données des déclarations des redevances de l'extraction sont contre vérifiées annuellement par des levées volumétriques LIDAR ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par monsieur Daniel Richer
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport des déclarations 2025 des redevances des sablières pour la période se terminant le 31 mai 2025.

Adoptée

Monsieur Evens Landreville-Nadeau, conseiller municipal, revient.

2025-10-280

9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglçage pour l'entretien hivernal 2025-2026

ATTENDU les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglçage pour entretien hivernal demandées par monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics et des services techniques ;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues pour 400 tonnes métriques de fourniture de sel de déglçage pour la saison hivernale 2025-2026 ;

ATTENDU le règlement numéro 619-2022 sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics et des services techniques d'octroyer le contrat de fourniture de sel de déglçage pour la saison hivernale 2025-2026 à *Sel Warwick Inc.* ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur Michel Bernier
Appuyé par madame Marie-France Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

D'OCTROYER à *Sel Warwick inc.* le contrat de fourniture de sel de déglçage pour la saison hivernale 2025-2026 au montant de 90,00 \$ la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 400 tonnes métriques.

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste 02-330-00-639 ;

DE MANDATER monsieur Raphaël Vincent, directeur des travaux publics et des services techniques, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- **VARIA**

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 19 h 50.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions posées.

La période de questions est close à 20 h 21.

2025-10-281

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Daniel Richer

Appuyé par madame Jeanne Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE la séance soit levée à 20 h 21.

Adoptée

Louis Freyd
Maire

Roxane Gobeil
Secrétaire d'assemblée